



## Retirer plainte

-----  
Par 84mimi

Bonsoir

Je souhaiterais savoir s'il est possible de retirer une plainte après un jugement.

Le jugement est passé il a été condamnée à 10 mois. Sachant qu'il fait appel je voulais savoir s'il est possible que je puisse retirer ma plainte. Car je regrette énormément d'avoir porter plainte et ce que je dois faire pour que le juge lors de l'appel soit clément avec lui ?

Cordialement

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Cette plainte : c'est pour violences conjugales ?

Vous ne pouvez pas la retirer, c'est le procureur qui décide de poursuivre, il a poursuivi et le fautif a été condamné.

Maintenant s'il fait appel, c'est qu'il n'a rien compris et donc risque de prendre pire.

Vous ne pouvez rien faire... à part un témoignage en sa faveur, mais le juge ne devrait pas être dupe.

Surtout réfléchissez et ne vous laissez pas influencer, ni culpabiliser. La violence est inacceptable, et la loi la punit.